

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

**Etaient présents :**

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
  - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
  - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
  - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
  - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé :** Pascal GALLEGO

**Concerne : 2011-2804-13 ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE AO 63 SUR LA COMMUNE DE MACAU**

Par délibération 10-26 du 25 mars 2010, l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AO63, sise à Macau, a été décidée. Par délibération 10-78 du 7 octobre 2010, il avait été décidé la revente de ce terrain en 4 lots.

Enfin, par délibération 2011 17-03/04 du 17 mars dernier, vous aviez autorisé Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées AO 107, AO 109, AO 110 et AO 111, sise à Macau, au prix de 51,89 € le m<sup>2</sup>.

Les négociations pour l'achat de ce terrain et la réalisation de la future gendarmerie ont débuté en 2006. L'accord sur le montage financier de l'opération que doit réaliser la CIRMAD, a été donné par la Direction Nationale de la Gendarmerie en janvier 2011.

Il est certain que pour la propriétaire du terrain, ces tergiversations administratives ont été très longues. Aussi, conformément à la délibération 06-49 du 28 septembre 2006 qui a décidé :

« que la Communauté de Communes se portera acquéreur du terrain cadastré AO63, d'une superficie de 9 908 m<sup>2</sup>, en lieu et place de l'opérateur, si le projet de

construction d'une nouvelle gendarmerie, à Macau, n'était pas retenu, par les Services de l'État, au titre de la programmation 2007 »,

Il vous est proposé que la Communauté de Communes fasse l'acquisition de la totalité de la parcelle AO 63 d'une superficie de 9 908 m<sup>2</sup>, au prix de 53,50 €/ m<sup>2</sup>, soit 530 078 €, afin de ne pas pénaliser plus longtemps la propriétaire du terrain, indispensable à la réalisation de la gendarmerie qui répond à un réel besoin pour notre territoire.

Il vous est d'autre part proposé :

- de revendre à la CIRMAD, la parcelle AO 108, issue de la parcelle AO 63 d'une superficie de 5 371 m<sup>2</sup>, au prix de 53,50 €/ m<sup>2</sup>, pour la réalisation de la gendarmerie ;

- de mettre en vente les 4 terrains issus de l'acquisition de la parcelle AO 107, issue de la parcelle AO 63 :

- le lot A d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>,
- le lot B d'une superficie de 1 035 m<sup>2</sup>,
- le lot C d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>,
- le lot D d'une superficie de 1 249 m<sup>2</sup>.

- d'autoriser Monsieur le président à signer l'ensemble des documents afférents à chacune de ces opérations.

Les parties hachurées sur la vue d'ensemble du terrain ci-dessous représentent les terrains dont la Communauté de Communes sera propriétaire après la transaction avec la CIRMAD.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée AO 63, d'une superficie de 9 908 m<sup>2</sup>, sise à Macau, au prix de 53,50 € le m<sup>2</sup>,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la vente de la parcelle cadastrée AO 108, issue de la parcelle AO 63, d'une superficie de 5 371 m<sup>2</sup>, au prix de 53,50 € le m<sup>2</sup>, à la CIRMAD ou toute société qui s'y substituerait,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** que les 4 terrains issus de l'acquisition de la parcelle AO 107, partie de la parcelle initiale AO 63, seront mis en vente, à partir du moment où la Communauté de Communes en aura l'entière propriété :

- le lot A d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>,
- le lot B d'une superficie de 1 035 m<sup>2</sup>,
- le lot C d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>,
- le lot D d'une superficie de 1 249 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces ventes.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 avril 2011

**Le Président,  
Gérard DUBO**



## Acte à classer

DL-11-2804-13

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2011-05-04T11-07-52.00 (MI40081757)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110428-DL-11-2804-13-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Achat de la parcelle cadastrée AO 83 sur la commune de Macau

Date de décision : 28/04/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. AcquisitionsActe : [13.PDF](#)Pièces jointes : [pj13.PDF](#)

Préparé

Le 03/05/11 à 16:10

Par [IREMBLIER Karine](#)

Transmis

Le 04/05/11 à 11:07

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 04/05/11 à 11:10